

Aménagement d'une aire de jeu

Ceintrey



Aménagement paysager
des abords de la salle polyvalente
aire de jeux, espaces verts

Maîtrise d'ouvrage :
commune de Ceintrey
L. TROIANI - Maire

Maîtrise d'oeuvre :
T. WEILL - Paysagiste
BET SEFIBA

Intervenants extérieurs :
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

Chronologie :
Etude CAUE - 1996
Programme - 1998
Désignation Maître d'Oeuvre - 1998
Début études Projet - avril 1999
Fin études Projet - mai 1999
Début des travaux - février 2000
Fin chantier - juin 2000

Nature des travaux :
Terrain de jeux multi-sports,
Une aire de jeux de boules
une aire de jeux pour enfants,
Eclairage public

Principaux matériaux :
Aire de jeu enrobé + marquage couleur
au sol
Graviers et gravillons- aire de jeu
enfants
Concassé, traverses de chemin de fer
aire de pétanque
Mobilier banc en granit, jeux d'enfants
Corbeilles de propreté

Végétation :
Arbres à tiges : poiriers, érables
Haies arbustives : cornouiller, argousier
sureau, spirée printanière, viorne, char-
mille
Engazonnement

Coût de l'opération - T.T.C. :
Total travaux - 152 500 Euros

Subventions :
Conseil général : 46%

Surface approximative : 3700 m²

Prix au m² : 41Euros /m²

Aménagement d'un terrain multi-sport

Le terrain sur lequel se situe l'aménagement trouve sa place à l'entrée de la commune, à côté de la salle polyvalente. Il joue un rôle important dans l'environnement paysagé car il est visible depuis la route départementale qui mène au centre du village. Des arbres alignés aux bords des rues marquent ses limites.

A l'origine le terrain ne comportait aucun aménagement particulier et n'était pas utilisé. La commune de Ceintrey souhaitait réaliser l'aménagement des abords de la salle polyvalente permettant d'améliorer l'accès et comportant un terrain permettant la pratique du sport.



Principe d'aménagement

Les travaux devaient intégrer deux phases. La première donnait la priorité à l'aménagement des accès et abords de la salle polyvalente. La seconde concernait l'aménagement de l'aire de jeu et des espaces verts.

La conservation des arbres existants était un des objectifs de l'aménagement. Il était demandé un traitement paysager de l'ensemble : marquage de l'entrée, terrassement, engazonnement, cheminement piéton.

Les aires de jeux demandées étaient : un terrain de pétanque, un espace pouvant recevoir des jeux à bascule pour les enfants et une plate-forme accueillant des aires de hand-ball et de volley-ball.





I e p r o j e t r é a l i s é

Le projet proposé conserve en partie les arbres existants, en partie sud. L'accès automobile qui mène à la salle polyvalente est donc planté d'arbres. En limite, le site est fermé par une haie végétale qui permet de clôturer l'espace réservé aux enfants, tout en préservant les vues.

Le projet se compose d'un linéaire de haies végétales basses qui délimitent les différents espaces: aire de jeux pour enfants, terrain de boules, terrain de handball. Les terrains se cotoient sans pour autant se gêner.

Des bancs en granit s'installent en bordure du terrain de pétanque permettant également de voir les autres aires de jeux.

L'espace n'est pas fermé sur lui même, au contraire l'aménagement et la végétation basse permettent d'ouvrir cet espace comme un lieu de rencontre ouvert au public. Un cheminement piéton longe le terrain.



C o n s t a t a p r è s r é a l i s a t i o n

Le projet répond aux attentes des utilisateurs et traduit la demande énoncée dans le programme.

Cet aménagement est régulièrement pratiqué par les habitants et accueille également les classes primaires du village.

Le traitement paysager intégré à la réalisation de l'aire de jeu a permis d'améliorer considérablement la qualité paysagère du site.

En effet le choix de ne pas clôturer l'aménagement par un système de grillage mais plutôt par un traitement des différents espaces combinant à la fois le végétal et le minéral, confère une continuité visuelle depuis la route et améliore considérablement la convivialité du site.



remerciements à : L. TROIANI, à T. WEILL,
pour leur aimable collaboration
réalisation : L. ROSSIGNOL
C.A.U.E. 54: -mars 2003